



**PRÉFET  
DES YVELINES**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Commune de Mantes-la-Ville

dossier n° DP 078 362 25 00142

date de dépôt : 03 octobre 2025

demandeur : ELECTRA, représenté par DE  
MEAUX Aurélien

pour : Electra installe et opère des stations de  
recharge rapide (supérieur à 150 kW) pour  
véhicules électriques ouvertes au public sur le  
territoire national.

La société Electra serait chargée de  
l'installation, de l'opération et de la  
maintenance de la station de recharge sur 15  
ans minimum. Elle prendrait également à sa  
charge la sécurisation de l'espace exploité  
ainsi que son nettoyage régulier.

Le service de recharge rapide pour véhicules  
électriques qu'on propose est un service  
ouvert au public 24h/24 7j/7.  
Le service sera accessible depuis la voie  
publique sans restriction ni contrepartie de la  
part du site accueillant la station.

adresse terrain : 3 Rue Jean Ferrat, Restaurant  
KFC, à Mantes-la-Ville (78711)

Direction Départementale des Territoires  
Affaire suivie par :  
Alexis GUILLE  
07 88 60 51 73

**CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION  
PREALABLE  
délivré par le Maire au nom de l'État**

Le maire de la commune de Mantes-la-Ville certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de ELECTRA enregistrée sous le numéro DP 078 362 25 00142 pour le projet ci-dessus référencé avant le 03/11/2025.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du Code de l'urbanisme.

Date d'affichage de l'avis  
de dépôt de la demande  
en Mairie

(mention obligatoire)

03/11/2025

Fait à Mantes-la-Ville, le 17/11/2025  
Le Maire au nom de l'État,

Le Maire,

Sami DAMERBY

